

## Modèle de Contrat d'Agence Commerciale

### CONTRAT D'AGENCE COMMERCIALE

Entre :

(Nom du Principal),  
(Société/Entreprise),  
(Adresse),  
(N° de téléphone),  
[E-mail]  
(ci-après dénommé "le Principal")

Et :

(Nom de l'Agent),  
(Société/Entreprise),  
(Adresse),  
(N° de téléphone),  
(E-mail)  
(ci-après dénommé  
"l'Agent")

#### **Préambule :**

Le Principal est engagé dans (Description de l'activité du Principal) et souhaite désigner l'Agent pour promouvoir et vendre ses produits/services. L'Agent accepte cette désignation et s'engage à représenter le Principal dans les conditions définies ci-après.

#### **Article 1 :** Objet du Contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les termes et conditions selon lesquels le Principal désigne l'Agent pour promouvoir et vendre ses produits/services dans le territoire défini.

#### **Article 2 :** Droits et Obligations du Principal

**2.1 Produits/Services** Le Principal fournira à l'Agent toutes les informations nécessaires sur les produits/services qu'il est chargé de promouvoir et de vendre.

**2.2 Support et Formation** Le Principal s'engage à fournir à l'Agent le support et la formation nécessaires à la bonne exécution de ses missions.

**2.3 Conditions de Vente** Le Principal détermine les conditions de vente (prix, remises, conditions de paiement) et les communique à l'Agent.

#### **Article 3 :** Droits et Obligations de l'Agent

**3.1 Promotion et Vente** L'Agent s'engage à promouvoir et vendre les produits/services du Principal dans le territoire défini.

**3.2 Respect des Conditions** L'Agent respectera les conditions de vente définies par le Principal et s'abstiendra de toute modification sans l'accord préalable du Principal.

**3.3 Rapports d'Activité** L'Agent fournira régulièrement des rapports d'activité au Principal, détaillant les actions de promotion et les ventes réalisées.

**3.4 Confidentialité** L'Agent s'engage à garder confidentielles toutes les informations commerciales et techniques reçues du Principal.

**Article 4 : Territoire** L'Agent est autorisé à promouvoir et vendre les produits/services du Principal dans le territoire suivant : (Description du territoire géographique).

**Article 5 : Durée du Contrat** Le présent contrat est conclu pour une durée de (Durée en mois/années), à compter de la date de signature. Il pourra être renouvelé par accord écrit entre les Parties.

**Article 6 : Rémunération**

**6.1 Commission** Le Principal versera à l'Agent une commission de (Montant ou pourcentage) sur les ventes réalisées par l'Agent.

**6.2 Modalités de Paiement** Les commissions seront payées à l'Agent selon le calendrier suivant : (Description du calendrier de paiement).

**Article 7 : Égalité de Genre et Non-Discrimination** Les parties s'engagent à promouvoir l'égalité des genres et à assurer un environnement de travail inclusif et respectueux. Aucune discrimination basée sur le genre, l'origine, l'âge, le handicap, la religion ou toute autre caractéristique personnelle ne sera tolérée.

**Article 8 : Résiliation**

**8.1 Résiliation par le Principal** Le Principal peut résilier le contrat en cas de manquement grave de l'Agent à ses obligations, après mise en demeure restée sans effet pendant (Délai en jours).

**8.2 Résiliation par l'Agent** L'Agent peut résilier le contrat en cas de manquement grave du Principal à ses obligations, après mise en demeure restée sans effet pendant (Délai en jours).

**Article 9 : Garanties et Responsabilités**

**9.1 Garanties du Principal** Le Principal garantit la qualité et la conformité des produits/services fournis à l'Agent.

**9.2 Responsabilité de l'Agent** L'Agent est responsable de toute action ou omission portant atteinte aux intérêts du Principal et s'engage à indemniser le Principal en cas de préjudice.

**Article 10 :** Force Majeure

Les Parties ne pourront être tenues responsables en cas d'inexécution de leurs obligations résultant d'un événement de force majeure tel que défini par la législation en vigueur.

**Article 11 :** Résolution des Litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, les Parties s'engagent à tenter de le résoudre à l'amiable. À défaut d'accord amiable, le litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du (Lieu).

**Article 12 :** Dispositions Générales

**12.1 Modification du Contrat** Toute modification du présent contrat doit faire l'objet d'un avenant signé par les deux Parties.

**12.2 Nullité Partielle** Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

**12.3 Droit Applicable** Le présent contrat est régi par le droit (pays).

Fait à (Lieu), le (Date)

Le Principal  
(Nom)  
(Signature)

L'Agent  
(Nom)  
(Signature)